

**Séance extraordinaire du 28 février 2011**

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Jean-de-Dieu, tenue le lundi 28 février 2011, à 20 h, à la salle du conseil dûment convoqué par le secrétaire-trésorier suivant un avis spécial par écrit signifié aux membres du conseil, conformément aux dispositions du code municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Côté, maire.

Sont présents :

Monsieur Jean-Marie Côté, maire

Madame la conseillère Raymonde Cormier

Messieurs les conseillers Gervais Talbot  
Stéphane Rioux, siège no 3  
Robert Rioux  
Stéphane Rioux, siège no 6

Madame Rita Lévesque, conseillère, est absente.

Monsieur Normand Morency, secrétaire-trésorier, assiste à la séance.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire débute la séance par la récitation de la prière, vérifie le quorum requis et déclare la séance ouverte.

**2. CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT :**

- a) No 2011-45 modifiant le règlement de zonage (Règlement no 232) afin de permettre l'extension des certains droits acquis commerciaux dans la zone A-2.
- b) Lecture du projet de règlement par le directeur général.
- c) Explication du projet de règlement.
- d) Période de questions de l'assemblée sur le projet de règlement.

**3. RÉS 2011-47 : ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE PERMETTRE L'EXTENSION DES CERTAINS DROITS ACQUIS COMMERCIAUX DANS LA ZONE A-2**

**Il est proposé par Stéphane Rioux, conseiller au siège no 6  
Et adopté à l'unanimité des conseillers présents**

D'approuver le second projet de règlement aux fins de modifier le règlement de zonage afin de permettre l'extension des certains droits acquis commerciaux dans la zone A-2.

Ce second projet de règlement est porté à l'annexe 65 du livre des délibérations.

Le second projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu de 9 heures à 17 heures.

**4. DONNER AVIS DE MOTION POUR LA PRÉSENTATION D'UN RÉGLEMENT MODIFIANT LE RÉGLEMENT DE ZONAGE (RÉGLEMENT NO 232) AFIN DE PERMETTRE L'EXTENSION DES CERTAINS DROITS ACQUIS COMMERCIAUX DANS LA ZONE A-2**

Monsieur Robert Rioux, conseiller au siège no 5, donne avis de motion pour la présentation d'un règlement modifiant le règlement de zonage (Règlement no 232) afin de permettre l'extension des certains droits acquis commerciaux dans la zone A-2.

**5. RÉS 2011-48 : AQUEDUC, ÉGOUTS, VOIRIE ET ASSAINISSEMENT DES EAUX (LOT 2) - ADJUDICATION DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a procédé à l'ouverture des soumissions du projet d'aqueduc, d'égouts, de voirie et d'assainissement des eaux du lot 2;

**CONSIDÉRANT QUE** quatre (4) entrepreneurs ont déposé une soumission;

**CONSIDÉRANT QUE** BPR Groupe-conseil a procédé à l'analyse des soumissions;

**CONSIDÉRANT QUE** BPR Groupe-conseil recommande l'adjudication du contrat à la « **La Cie Wilfrid Allen ltée** » soit l'Entrepreneur ayant déposé à plus basse soumission;

**CONSIDÉRANT QUE** BPR Groupe-conseil recommande l'adjudication sous certaines conditions;

**PAR CONSÉQUENT,**

**Il est proposé par le conseiller Gervais Talbot et adopté à l'unanimité des conseillers présents**

**que** la Municipalité procède à la signature du contrat avec « **La Cie Wilfrid Allen ltée** », une fois :

- la confirmation du règlement d'emprunt approuvé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT);

- l'obtention d'autorisation de signature du contrat sera obtenue du ministère des Transports du Québec (MTQ).

**que** la Municipalité autorise monsieur Jean-Marie Côté, maire et monsieur Normand Morency, secrétaire-trésorier à signer le contrat.

**6. DIVERS**

**7. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire préside la période de questions.

**8. RÉS 2011-49 : LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,

**Il est proposé à vingt (20) heures quinze (15) minutes par la conseillère Raymonde Cormier et adopté à l'unanimité des conseillers présents que** la séance soit levée.

---

**MAIRE**

---

**SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**